



# Trait d'union

Bulletin d'information de la commune de Soisy-sur-École

**N°12 Décembre 2015**



**Réalisations 9**



**Vie sociale 12**



**Patrimoine 22**



## Horaires d'ouverture au public du centre administratif (Mairie et Agence Postale Communale)

Le matin :  
Lundi, mardi, jeudi et vendredi :  
8h30 à 12h00  
Mairie et Agence Postale Communale :  
fermées le mercredi

L'après midi :  
Lundi : 15h00 à 18h45

Mardi, jeudi et vendredi :  
15h00 à 17h15

### Coordonnées Mairie

Tél. : 01 64 98 00 01  
Fax : 01 64 98 48 91  
Email : mairie@soisysurecole.fr  
[www.soisysurecole.fr](http://www.soisysurecole.fr)

Agence postale communale  
Tél : 01 64 98 07 33

### Médiathèque municipale :

Horaires d'ouverture : Le mercredi et le samedi : de 9h30 à 12h30, fermée pendant les vacances de Noël et fermée pendant les vacances d'été de mi-juillet à mi-août.

L'heure des bébés : tous les 3<sup>èmes</sup> jeudis du mois à 10h15 (hors vacances scolaires)

### Club de l'amitié :

Au foyer rural, 3, rue du Bois Net  
Tous les mercredis de 14H à 17H30

### Horaires des permanences municipales

Le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous pris auprès du secrétariat de Mairie et en précisant le sujet.

### ASSOCIATION DE SOINS A DOMICILE :

16 bis rue de la Bourgogne  
91840 Soisy-sur-Ecole  
tél : 01 64 98 06 25  
fax : 01 64 98 56 14

### ASSOCIATION DE SOINS ET D'AIDE MENAGERE A DOMICILE :

16 bis rue de la Bourgogne - 91840 Soisy-sur-Ecole  
tél : 01 64 98 01 48  
fax : 09 70 62 89 24  
asamd@wanadoo.fr

### CAF (Caisse d'Allocations Familiales) de l'Essonne :

2, Impasse du Télégraphe 91013 Evry du lundi au vendredi de 9h30 à 16h  
tél : 0 810 25 91 10 - [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

### CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) de l'Essonne :

une seule adresse maintenant pour les envois, les renseignements, les formulaires : CPAM 91040 Evry Cedex  
tél : 3646 - [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)

### Numéros d'Urgence

Pompiers : 18 ou 112

SAMU : 15

Gendarmerie de Milly la Forêt : 17 ou 01 64 98 80 27

SOS médecins : 08 26 88 91 91

Centre Hospitalier Régional de Corbeil : 01 69 13 60 00

Médecin : 01 64 98 04 04

Infirmière D.E : Cécile Vargas 06 08 81 44 62

01 64 38 03 19

Cabinet d'infirmières de Milly la Forêt : 01 64 98 68 69

Elisabeth Levassor

Nadège Vilmard

Sophie Bizeul

Pharmacie : 01 64 98 07 34

Enfance maltraitée : 119

Accueil des sans abris : 115

ENGIE (sécurité dépannage) 0810 433 091

Electricité : SICAE (sécurité) 01 69 90 65 43

Taxi de Soisy : 06 81 26 60 26

Vol de cartes bancaires : 0892 699 292

Vol de chèquiers : 0892 683 208

### CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse) :

Information sur plate-forme de 8h à 17 h du lundi au vendredi  
tél : 3960 (0,12 €/mn)  
ou à partir d'un mobile 09 71 10 39 60  
[www.lassuranceetraite.fr](http://www.lassuranceetraite.fr)

### POLE EMPLOI

Rappel : Depuis le 1 janvier 2009, l'ASSEDIC et l'ANPE sont regroupés en une seule administration.  
Un seul numéro d'appel : 3949  
[www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)

### AGENCE POUR L'ECONOMIE D'ENERGIE EN ESSONNE

Maison de l'Economie et de l'Emploi  
76 rue St Jacques 91150 Etampes  
tél : 01 69 92 04 17  
fax : 01 69 92 03 57

### ARS (Agence Régionale de Santé d'Ile de France)

ARS : Boulevard de France – Tour Malte – 91035 EVRY Cedex  
tél : 01 69 36 71 71

Site Internet de la commune : [www.soisysurecole.fr](http://www.soisysurecole.fr)

### BRUITS :

L'usage des tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses etc... est interdit sur tout le territoire de la commune :

- Du lundi au vendredi avant 8h et après 19h
- Le samedi avant 9h, de 12h à 14h et après 19h.
- Le dimanche et les jours fériés

### Heures d'ouverture de la déchetterie de Milly-la-Forêt :

tél. : 01 64 98 94 66

Du lundi au samedi :

9h-12h et 13h-18h

Dimanche et jours fériés : 9h -12h

Attention horaires d'hiver :

du 15 octobre au 31 mars,

fermeture à 17h.

### Heures d'ouverture de la déchetterie de Ballancourt :

lieu-dit : la Vallée  
91610 Ballancourt-sur-Essonne

### Horaires d'ouverture :

L'été : (du 01/04 au 30/09)

Du lundi au vendredi :

9h-12h et 13h-18h,

Le samedi : 9h-18h

sans interruption

Dimanche et jours fériés : 9h-12h

### L'hiver : (du 01/10 au 31/03)

Du lundi au vendredi :

9h-12h et 13h-17h,

Le samedi : 9h-17h

sans interruption

Dimanche et jours fériés : 9h-12h

Fermeture les 25 décembre,

1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> mai.

### SIROM : (Syndicat Intercommunal de Ramassage des Ordures Ménagères) :

tél. : 01 64 99 31 81

Un seul jour de ramassage pour les containers jaunes et marrons avec 2 passages le même jour, **le jeudi matin.**

### ATTENTION

Le brûlage des végétaux est à ce jour interdit sur toute la France (circulaire du 18 novembre 2011)

## Des liens resserrés ... le courage de continuer

Chères soiséennes, chers soiséens,



Voici votre nouveau numéro de Trait d'Union, votre magazine d'informations municipales, lequel retrace l'activité de votre village durant ces derniers mois et présente les projets, l'activité culturelle, sportive et sociale, et bien sûr le huitième épisode de notre histoire de Soisy-sur-Ecole.

Les fêtes de fin d'année arrivent, avec ses célébrations familiales et retrouvailles entre amis, avec la joie de nos enfants, avec le souci d'être présents auprès de nos aînés. Je sais que chacun a en mémoire les événements tragiques vécus par notre pays au mois de novembre. Je sais que chacun d'entre vous a à cœur de continuer de bien vivre, de continuer à faire œuvre de solidarité auprès de nos proches et de ceux qui peuvent en avoir besoin.

Je souhaite que chacun d'entre nous possède le courage de continuer à rire, sortir, créer, travailler, apprendre, partager. Je souhaite que toutes les soiséennes, que tous les soiséens puissent vivre ces fêtes de fin d'année dans la joie, puissent vivre l'émerveillement dans les yeux de nos enfants autour du sapin de Noël.

Soyez assurés que votre municipalité, les élus, le personnel municipal, mais également nos forces de gendarmerie et sapeurs-pompiers, sont plus que jamais à vos côtés, pour que vive notre communauté et que le sourire demeure dans nos cœurs et dans nos vies.

Je vous souhaite une excellente lecture de Trait d'Union.

Je vous souhaite un joyeux Noël et d'excellentes fêtes de fin d'année

Bien à vous,

Philippe Berthon  
Maire - Vice-Président CC2V

EN COUVERTURE  
Soisy-sur-Ecole vu du Tertre



## SOMMAIRE

Editorial	3	Une page d'Histoire	16
Hommage	4	Rencontre à Soisy	19
Projets et réalisations	5	Environnement - PNR	20
Vie sociale et activités	10	Patrimoine	22
Culture à Soisy	15		

## Travaux

**Des travaux tous azimuts pour le confort de tous !**



### Le mât des couleurs

Maintenant, Soisy dispose d'un mât des couleurs pour les cérémonies. Le personnel communal a installé un mât, place du Monument aux Morts, sur lequel notre drapeau français flottera en permanence.

### STADE Municipal

A la demande des adolescents de Soisy, un panier de basket a été installé au Stade Municipal. A noter une nette amélioration du terrain de foot ! Les opérations de réfection du terrain se poursuivent (décompactage, engrais).



## Voirie

### Rue des Fourneaux :

Jean-Paul et Ludovic du Service Technique, rehaussent de 5 cm le trottoir sur une longueur de 3,50 mètres.



### Chemin de Mennechy :

Suite à des problèmes d'écoulement de la pluviale, création de 5 puisards avec avaloirs au niveau du chemin de Mennechy, puis réfection d'une partie de la rue.

**Rue St-Spire :** La signalisation horizontale est maintenant terminée. Des îlots ou bacs à fleurs seront installés ultérieurement, en remplacement des plots blancs.

## Sécurité

## Sécurité

### L'opération « STOP école »



La commune de Soisy recherche des bénévoles, pour assurer le point école pendant l'année scolaire 2015-2016, du lundi au vendredi, tous les matins de 8h15 à 8h30.

Il s'agit de faire traverser les enfants sur le passage piétons, à l'intersection rue de la Croix-Bussières et de la Grande-Rue. Les volontaires seront munis d'un panneau STOP et d'un gilet réfléchissant, et assureront ainsi la sécurité des enfants, rappelant ainsi aux conducteurs les règles de priorité des piétons sur les passages protégés en application de l'article R.415-11 du Code de la Route.

Contactez la Mairie sur place aux heures d'ouverture, ou au **01 64 98 00 01** ou par mail : [mairie@soisysurecole.fr](mailto:mairie@soisysurecole.fr)

# Soisy pendant les événements tragiques du mois de novembre 2015

Suite aux attentats commis le 13 novembre 2015 à Paris et à Saint-Denis, endeuillant la France toute entière, votre municipalité s'est aussitôt mobilisée et a organisé une permanence opérationnelle 24/24.



## Hommage aux victimes

du 13 novembre 2015

La commune de Soisy-sur-Ecole est en deuil comme la nation toute entière.

L'ensemble du Conseil Municipal tient à rendre hommage à toutes les victimes innocentes de ces attaques terroristes, à leurs familles et amis. Qu'elles soient assurées de notre solidarité et de notre soutien.

Dans ce contexte, le fil Twitter de la commune (#SoisysurEcole, lien direct sur le site web de la commune, [www.soisysurecole.fr](http://www.soisysurecole.fr)) a été utilisé, pour vous transmettre en direct toutes les informations, ainsi que les décisions du Maire.

Monsieur le Maire a également participé à une réunion exceptionnelle des Maires de toute la France, le mercredi 18 novembre 2015, Porte Maillot à Paris. Cette réunion est le témoignage solennel de notre engagement pour les valeurs de la République, que nous défendons et faisons vivre au quotidien, au plus près de nos concitoyens. Dans un cadre d'union nationale contre le terrorisme, ce rassemblement a témoigné de notre mobilisation générale, aux côtés de l'État, pour assurer la sécurité de nos compatriotes et de notre engagement pour les valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité, qui font la force de notre nation.

A Soisy, lors de nos nombreux échanges avec les soisiennes et soisiens après cette soirée tragique, les mots évoqués, les propos entendus, furent le courage, la solidarité, notre pays, la vie.

*Le Maire, les Maires-Adjoints, novembre 2015*

### Intersection rue St-Spire/ Grande-Rue :



Les plots blancs ont été remplacés par des potelets verts initialement installés devant la Mairie.

### Place de la Gare :

Chemin du Tacot, un double sens interdit a été installé devant l'abribus pour la protection des élèves montant ou descendant des bus.

Egalement, avec la collaboration de Transdev et des Cars Bleus, élaboration d'un nouveau parcours pour les bus : chemin du Tacot, D83, rond-point 948, Voie communale n°3, évitant ainsi la rue de la Ferté-Alais et la rue St-Spire.



## Voisins Vigilants

Depuis le 23 septembre 2015, l'opération Voisins Vigilants est active.

Une vingtaine de Soisiens portés volontaires ainsi que des élus, ont participé à différentes réunions, en présence du Major HOFFMANN et du Major LADOUCKETTE de la



Brigade de Milly-La-Forêt.

Ainsi, les référents volontaires, lors d'un événement jugé suspect, alerteront la Gendarmerie ou la Mairie de Soisy, par mail ou par téléphone. La Gendarmerie après enquête, en avisera principalement par mail ou par SMS les Voisins Vigilants, qu'ils soient de Soisy ou des communes alentour (messages de prévention, sensibilisation sur des problématiques particulières, conseils de prudence, etc...).

**A noter :** Les membres du réseau Voisins Vigilants, peuvent informer, alerter, mais ne peuvent jamais se substituer à l'intervention et à l'action des forces de l'ordre. En cas d'urgence, n'intervenez pas, composez le 17.

Si vous souhaitez devenir membre, adressez-vous à la Mairie. Des panneaux signalétiques « Voisins Vigilants » ont été installés à l'entrée du village.

*Bernard Marmier*

# L'urbanisme à Soisy-sur-Ecole



### Rappel : à quoi servent les taxes communales ?

Elles servent à toute la collectivité, au financement des équipements, à la protection et à l'amélioration du territoire.

La taxe d'aménagement par exemple contribue au financement des équipements publics communaux, la taxe départementale des espaces naturels sensibles, autre exemple, contribue à financer l'achat, l'aménagement et la protection des espaces naturels sensibles.

### Le rôle de la commune et les outils

L'urbanisme est une compétence essentielle des communes. Pour encadrer cet exercice, le code de l'Urbanisme propose différents outils que sont les documents d'urbanisme (les Plans Locaux d'Urbanisme-PLU-, par exemple). Ils permettent aux maires d'exercer cette compétence sous le contrôle des services de l'État in fine.

C'est le cas de Soisy-sur-Ecole qui a choisi d'élaborer ce document, avec l'aide d'un bureau d'études. Le PLU tient compte dans les projets d'aménagements de la commune de ses particularités rurales. Ainsi, grâce à cet outil, la commune pilote directement son développement et son aménagement. Elle délivre les différentes autorisations relatives aux actes d'urbanisme (*permis de construire, de démolir, certificats d'urbanisme...*)

### Les moyens

La commune bénéficie du service instructeur mutualisé de la Communauté de Communes des 2 Vallées (CC2V), pour l'aider dans cette tâche. Il n'en demeure pas moins qu'elle reste responsable des autorisations qu'elle délivre et se doit de vérifier leurs contenus par rapport au document opposable (PLU).

La commune peut utiliser aussi le concours d'un géomètre expert pour les arrêtés d'alignement, qui ne sont pas traités par le service instructeur.

Enfin, dans les cas complexes, elle peut avoir recours à un expert en urbanisme (conseil ou avocat).

### Petit retour sur les principales autorisations d'urbanisme

**Attention :** Il ne s'agit évidemment pas de résumer le code de l'urbanisme mais simplement d'évoquer quelques documents parmi les plus courants. Ces informations sont

générales et ne traitent pas les cas particuliers. Avant tout projet, il est fortement conseillé de consulter soit un professionnel, soit la Mairie, pour s'assurer que l'on suit bien la bonne démarche, et éviter ainsi de se retrouver en situation irrégulière....

### Le certificat d'urbanisme

Le certificat d'urbanisme est un document qui indique les règles d'urbanisme applicables sur un terrain donné. Il existe 2 catégories de certificat d'urbanisme. Leur demande n'est pas obligatoire, mais recommandée en cas de réalisation de projet. Leur validité est de dix-huit mois.

Certificat d'urbanisme d'information (délai d'instruction dans tous les cas : 1 mois)

Il renseigne sur :

- les règles d'urbanisme applicables au terrain,
- les limitations administratives au droit de propriété (servitudes d'utilité publique, droit de préemption...),
- la liste des taxes et participations d'urbanisme (taxe d'aménagement, taxe départementale des ENS...).

Certificat d'urbanisme opérationnel (délai d'instruction dans tous les cas : 2 mois)

En plus des informations données par le certificat d'information, il indique :

- si le terrain peut être utilisé pour la réalisation d'un projet,
- et l'état des équipements publics (voies et réseaux) existants ou prévus qui desservent ou desserviront le terrain.

### La déclaration préalable de travaux

La déclaration préalable est un acte administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier que tout projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Elle est gé-

néralement exigée pour la réalisation d'aménagements de faible importance. Son délai d'instruction est d'un ou 2 mois selon les cas.

Une déclaration préalable est exigée si les travaux créent entre 5 m<sup>2</sup> et 40 m<sup>2</sup> de surface de plancher ou d'emprise au sol.

Dans le cas où la demande d'extension certes ne dépasse pas 40 m<sup>2</sup> de surface, mais porte l'ensemble de la surface de la construction à plus de 170 m<sup>2</sup>, alors un permis de construire doit être déposé.

A Soisy-sur-Ecole, l'édification de toute clôture est soumise au dépôt de Déclaration Préable (délibération du 28 septembre 2015).

### Le permis de construire

Le permis de construire est un acte administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier qu'un projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Il est généralement exigé pour tous les travaux de grande importance. Son délai d'instruction est de 2 ou 3 mois selon les cas.

**Attention :** En cas d'une non-opposition à Déclaration Préable ou d'un accord de Permis de Construire, ces autorisations sont valables 2 ans (exceptionnellement 3 ans pour les autorisations accordées en 2015). Les travaux commencés dans cet intervalle, ne peuvent pas être interrompus au-delà d'une année.

### Le permis d'aménager

Le permis d'aménager est un acte qui permet à l'administration de contrôler les aménagements affectant l'utilisation du sol d'un terrain donné (projets d'ensemble, lotissements).

### Le permis de démolir

Le permis de démolir est utilisé pour les projets de démolition totale ou partielle d'une construction. Il permet de contrôler

l'évolution du bâti dans la commune. Il est obligatoire à Soisy-sur-Ecole (délibération du 28 septembre 2015)

**Attention :** Toutes les autorisations d'urbanisme engendrant des travaux doivent être affichées sur le lieu des travaux et pendant toute la durée de ceux-ci. Lorsqu'ils sont terminés, une déclaration de fin de travaux est à déposer en mairie.

### La déclaration préalable pour divisions foncières (non soumises à permis d'aménager)

La déclaration préalable est obligatoire depuis le 01 octobre 2007 pour toute division de terrain, non soumise à permis d'aménager et ayant pour but de créer un ou plusieurs terrains à bâtir. Dès le premier détachement, il y a création d'un lotissement. Les lotissements complexes sont eux soumis à permis d'aménager.

Les divisions foncières n'engendrant pas de projets de constructions ou d'aménagements ne sont pas soumises à déclaration préalable, sauf sur les parties de la commune nécessitant une protection particulière (délibération du 2 novembre 2015)

### Le défaut d'autorisations d'urbanisme et les conséquences éventuelles.

Les constructions irrégulières sont des constructions qui ont été réalisées sans qu'aucune autorisation d'urbanisme n'ait été demandée (permis de construire ou déclaration préalable) ou qui ont été édifiées sans respecter les prescriptions indiquées dans l'autorisation d'urbanisme.

Les contrevenants peuvent s'exposer à une ou plusieurs sortes de sanctions : pénales, civiles, fiscales et administratives, qui peuvent inclure l'obligation de démolir les constructions irrégulières.

S.Chappot pour la commission urbanisme

### L'intervention de la SAFER pour la commune

La commune de Soisy-sur-Ecole mène une politique active de préservation de ses espaces agricoles, de lutte contre le mitage des espaces naturels et de réhabilitation des espaces déjà mités.

Ces territoires ne sont pas couverts par le Droit de Préemption Urbain et de ce fait, la commune n'a aucun moyen de préempter, si suite à une vente, le patrimoine de ces zones risque d'être mis en danger.

La SAFER est une société de surveillance et d'information, d'intérêt collectif, autorisée par décret du 20 février 2014.

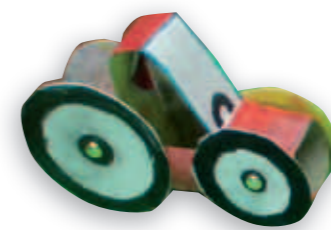
Le premier aspect du dispositif consiste à mettre en place un observatoire foncier des espaces naturels et agricoles (transmission par la SAFER à la commune des informations relatives aux projets de vente issues des Déclarations d'Intention d'Aliéner DIA). Cet observatoire est consigné sous forme de carte sur le site de VIGIFONCIER.

Le deuxième aspect consiste en l'intervention de la SAFER pour exercer son droit de préemption proprement-dit.

La commune a donc signé avec la SAFER, le 28 septembre 2015, une convention de surveillance et d'intervention foncière pour protéger les espaces naturels et agricoles de son territoire.



## Autour de l'école : Les N.A.P.



### Les N.A.P., tout le monde en parle, mais sait-on vraiment de quoi il s'agit ?



Dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires la municipalité organise diverses animations proposées par une équipe d'animatrices, sous la direction de Laure. Elles s'adressent aux enfants accueillis dans les écoles de la commune.

Depuis la rentrée scolaire 2014, beaucoup de changements auxquels il a fallu s'adapter, beaucoup d'heures passées pour préparer, s'informer, trouver des idées, tester... puis évoluer.

Aujourd'hui, le rythme est pris et il est temps de faire un petit retour en arrière pour vous expliquer tout cela.

Pendant l'année scolaire 2014/2015, en recherchant leur adresse, en situant sur un plan et en reconnaissant, sur celui-ci, l'église, la mairie ainsi que les autres lieux importants, les enfants ont appris à connaître leur village. Ils ont pu également

réaliser des affiches pour annoncer les manifestations telles que le passage de pommes, des masques pour le carnaval, et enfin une mosaïque sur le blason du village. Cette œuvre a été offerte à la Mairie lors de la fête de fin d'année.

Cette année, en concertation avec les enseignantes et les parents d'élèves, un nouvel emploi du temps a été mis en place. Les enfants de maternelle profitent des activités, le mardi après-midi, ceux de l'élémentaire, le jeudi après-midi ; favorisant ainsi un meilleur rythme et donc moins de fatigue.

Pour les 3-5 ans, l'année a débuté par des activités autour du thème de l'automne. La création d'un jeu de memory sur les arbres, des constructions automnales en KAPLA, la réalisation de peintures ainsi que diverses activités manuelles ont marqué ce début d'année.

### Nouvelles Activités Périscolaires

L'agriculture pendant les quatre saisons est le nouveau projet déjà engagé par la réalisation d'une fresque sur la culture du blé et la construction d'un tracteur en carton. D'autres activités vont suivre !

Les plus grands ont réalisé un herbier en collectant des feuilles dans les bois de Soisy. Ils les ont ensuite séchées, triées avant de rechercher leur nom et de les coller dans leur grand livre. Initiés à l'art du pliage : l'origami, ils ont aussi créé des feuilles d'érable.

Les grands rejoindront les plus jeunes pour partager le thème de l'agriculture mais, cette fois, en s'intéressant au fonctionnement d'une ferme au début

du vingtième siècle. Après avoir rencontré « une fermière », la réalisation d'une fresque permettra de découvrir les outils d'autrefois et le travail des paysans.

L'année ne fait que commencer. Vous pouvez suivre la réalisation de ces projets sur le site de la commune ([www.soisy-sur-ecole.fr](http://www.soisy-sur-ecole.fr)) à la rubrique « services périscolaires ».

Grand merci à Laure et son équipe qui travaillent sans relâche à l'amélioration de ce service, et dont l'investissement auprès des enfants n'est plus à démontrer.

Muriel Changenet sur compte-rendu de Laure Rouy

Soisy-sur-Ecole



# Recensement

Cette année, vous allez être recensé(e). Le recensement se déroulera du 21 janvier au 20 février 2016. Vous pourrez répondre par internet ou en utilisant des questionnaires papier.

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Le recensement permet aussi de connaître les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés pour aller travailler, conditions de logement...

C'est pourquoi votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique.

Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera muni d'une carte officielle qu'il doit vous présenter. Il est tenu au secret professionnel. Il



vous remettra les documents nécessaires pour vous faire recenser, en ligne ou sur papier. Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil.

Vos réponses resteront confidentielles. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site

[www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

Votre agent recenseur et votre mairie sont également à votre écoute.

Votre maire

## La TNT HD arrive le 5 avril 2016

[www.recevoirlaTNT.fr](http://www.recevoirlaTNT.fr)  
0970 818 818



- Si vous recevez la télévision par l'antenne râteau, vérifiez que le logo «Arte HD» apparaît soit sur la chaîne 7 soit sur la chaîne 57.
- Si vous ne voyez pas le logo sur l'une de ces deux chaînes : équipez-vous d'un adaptateur TNT HD.
- Si vous recevez la télévision par câble ou satellite : renseignez-vous auprès de votre opérateur.
- Si vous recevez la télévision par ADSL (box) ou par la fibre : Votre équipement TV est déjà compatible HD.

Pour savoir si votre téléviseur ou votre adaptateur est prévu pour la HD2, 2 tests simples existent



**AFFICHEZ LA CHAÎNE 7 OU 57 SUR VOTRE POSTE** et vérifiez que le logo «ARTE HD» s'affiche

**LE LOGO «ARTE HD» APPARAÎT SUR LA CHAÎNE 7 OU LA CHAÎNE 57**

Votre télé est compatible avec la **TNT HD**.  
Rendez-vous le 5 avril 2016 pour régler votre téléviseur et profiter de la **TNT HD**.

**LE LOGO «ARTE HD» N'APPARAÎT NI SUR LA CHAÎNE 7 NI SUR LA CHAÎNE 57**

Votre télé n'est pas compatible avec la **TNT HD**.

Il n'est pas nécessaire de la changer.  
Il suffit de vous procurer un adaptateur **TNT HD** (à partir de 25 €). Sinon vous ne recevrez plus la télévision après le 5 avril.



Des aides sont prévues pour accompagner les téléspectateurs dans les cas suivants

**UNE AIDE À L'ÉQUIPEMENT TNT HD DE 25 €**  
pour les personnes dégrévées de la contribution à l'audiovisuel public (redevance) recevant la télévision exclusivement par l'antenne râteau. Une seule aide par foyer peut être accordée, sur justificatif d'achat.

**UNE ASSISTANCE DE PROXIMITÉ**  
pour les foyers constitués de personnes ayant plus de 70 ans ou ayant un handicap supérieur à 80%, (disponible à partir de début 2016).

Votre mairie pourra vous renseigner pour vous guider dans vos démarches



## ETAT CIVIL

### DÉCÈS

Nous ont quittés,	
VIOLET Nathalie	22/06/2015
FERON William	22/06/2015
MORÈRE Jean	04/08/2015
BAVAY Evelyne	28/08/2015
JUSTIN Liliane	06/09/2015
ISOARD épouse DINTRE Micheline	10/10/2015
HOUDRÉ veuve FORTIN Gisèle	11/10/2015
PARDO Henri	14/10/2015
PARIS Serge	18/10/2015

### NAISSANCES

DUPLA SCHAEFFER Charlyne	09/06/2015
ARTIGUE Victoire	15/07/2015
RAMAHEFASOLO CARDENAS Naomi	16/07/2015
BAÂROUN Yaniss	28/07/2015
GENOUD PAINÇON Raphaël	28/08/2015
FERREIRA Maëlys	25/09/2015
WESNOSKER Abby	09/10/2015
GIRAC Ruddy	01/11/2015
LOPEZ-LOPEZ Léo	22/11/2015

### MARIAGES

Se sont unis,	
EVIN Pascal et FOUQUEAU Martine	03/07/2015

## Vous avez une idée, Un projet de création d'entreprise ?

La Communauté de Communes des 2 Vallées (CC2V), en partenariat avec l'Agence pour l'Economie en Essonne (AEE), organise des permanences création entreprise.



### Calendrier des permanences :

Tous les deuxièmes lundis du mois  
De 8h45 à 12h30  
Dans les locaux de la CC2V,  
23 rue de la chapelle Saint-Blaise, Milly la Forêt

### Prenez rendez-vous

Contactez votre développeur économique  
Tel. : 01.82.93.00.15 - Mail : [economie@cc2v91.fr](mailto:economie@cc2v91.fr)

Cette Antenne Relais Création permet d'apporter aux porteurs de projets

- des conseils sur la faisabilité,
- des informations juridiques et comptables,
- une connaissance du territoire, des réseaux locaux et des possibilités d'implantation.



## On se presse à Soisy

**Cette année encore, grand succès de cette opération conviviale, qui a réuni, dans l'ancienne caserne des pompiers, croqueurs de pommes, presseurs de pulpes ... et autres goûteurs de jus de pommes !**

L'opération, à l'initiative du Parc Naturel du Gâtinais Français, poursuit sans relâche des objectifs majeurs : utiliser les produits locaux riches en goût, réduire les déchets et le gaspillage, mutualiser les idées, tout cela dans une ambiance villageoise. Les enfants des écoles avaient préparé l'évènement.

Aux commandes, notre spécialiste du presseur, Bernard, qui gère de main de maître le matériel et les utilisateurs. Il nous raconte :

**« Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, Soisy a organisé, les 23 et 24 octobre 2015, la Journée Jus de Pommes, sous la responsabilité de Bernard et Eric.**

**Quatorze personnes se sont inscrites et ont apporté 1,5 t de pommes. Ces personnes ont pu participer au broyage puis au pressage des fruits. Leurs pommes se sont ainsi transformées en 700 litres de jus de fruits 100% naturel et délicieux !**

**Les Soiséens venus nous encourager ont pu goûter le jus**

**de pommes et se sont vus offrir une bouteille.**

**Merci au P.N.R. pour le prêt du presseur mobile. »**

Le presseur circule de communes en communes à la saison des pommes et derrière cette animation conviviale se cache une grande ambition : remettre au goût du jour, les anciennes variétés de fruits (pommes, poires et autres), de manière à éviter des plantations de fruitiers qui n'ont rien à voir avec le territoire et retrouver ainsi le goût, la qualité et la proximité. Un recensement des différentes variétés de fruits est en cours sur le territoire. Cela prendra du temps, mais en participant à de telles manifestations, en échangeant, vous contribuerez largement au succès de cette opération.

**Si vous avez une information quelconque sur des anciennes variétés trônant encore dans vos jardins, n'hésitez pas à contacter Julie Maratrat au Parc Naturel (01 64 98 73 93).**

*B. Marmier, S. Chappot délégués PNR*

# Cross à Soisy

Dimanche 6 mars 2016

**P**uisque les calories se seront accumulées depuis les fêtes, que les chocolats de Noël, les foies gras et autres galettes des rois auront ruiné nos derniers espoirs d'abdos, de ventres plats et de cuissots raffermis, il était presque évident que nous allions pour la seconde année consécutive, reconduire le cross annuel! L'élégante et néanmoins sportive foulée Soiséenne se déroulera donc le dimanche 6 Mars 2016.

Le départ sera donné devant la Mairie à 10h pile, les inscriptions seront ouvertes dès 9h.

Trois catégories seront à nouveau proposées : Très mauvais, mauvais et Bof... Pardon... Familiale, amateurs et confirmés (La dernière étant en partie remplie de pompiers).

Le parcours encore secret est gardé jalousement dans le tiroir secret de Bernard Marmier... Moi je dis ça je dis rien...

On espère bien entendu vous y voir nombreux !

*F. Petitjean*



## La caravane du partage

Une raclette, un bourguignon, un risotto, une tarte aux pommes et, pourquoi pas, cuisiner ensemble tous les lundis. « Depuis que je viens à l'association j'apprends à cuisiner des plats différents dans une ambiance conviviale avec beaucoup de rire » déclare Marinette. Blandine rajoute « l'association me permet de sortir de mon isolement et de pratiquer des activités tant manuelles que culinaires dans une ambiance chaleureuse ».

L'après midi activité pétanque sous le soleil de Soisy, apprentissage du tarot, scrabble, tricot...

L'association « la caravane du partage » offre un lieu de convivialité dans votre village. Elle s'adresse à tous les publics pour devenir un réseau d'échanges intergénérationnels.

Chacun vient avec son savoir, ses connaissances pour les partager avec les autres. On y vient aussi pour un moment de détente, de rencontre.

Venez nous rejoindre tous les lundis de 10h30 à 17h00 au foyer rural rue du bois net.

**Si vous êtes intéressés n'hésitez pas à nous contacter au : tel : 06 19 08 46 20 ou par mail : lacaravanedupartage@gmail.com**

Nous vous attendons nombreux.

# Les citoyens d'honneur, Yvette et Guy



Lors de la cérémonie du 11 novembre dernier, deux citoyens ont été mis à l'honneur, et cet honneur est largement mérité.

Madame Yvette Labbé, soisienne de souche, a consacré et consacre sa vie au service des autres, aussi bien dans sa carrière professionnelle que dans son implication associative.

Son engagement et son dévouement permanents dans la vie de la commune de Soisy-sur-Ecole la rendent incontournable lorsqu'une manifestation est organisée dans le village. Yvette, elle ne fait pas de bruit, elle organise, elle gère, elle fabrique...elle rouspète quand il le faut. Le résultat est toujours au rendez-vous : la manifestation est réussie, les participants sont satisfaits...même « les râleurs » avant que la fête commence ! Votre modestie dusse-t-elle en souffrir, merci Yvette pour tous ces moments savoureux qui perdurent grâce à des personnes comme vous.



Monsieur Guy Peduzzi, soiséen d'adoption, riche d'un parcours professionnel aux diverses facettes, a décidé, par goût, par générosité aussi, de mettre ses talents et sa fantaisie au service de la commune.

Guy, il ne fait pas beaucoup de bruit non plus... mais il fait ! Associations sportives et culturelles accueillent volontiers son savoir-faire, son investissement dans une humeur égale et apaisante.

Comme Yvette, tous deux font cela « comme ça » et « ce n'est pas la peine de leur dire merci ».

Et bien tant pis...merci Guy, pour tous ces beaux moments passés grâce à vous et avec vous.

(Voir l'article « Rencontre avec Guy », p 19)

*Le conseil municipal*



Récital

# Carton plein...aux Reaux



**La cible a été atteinte et dans le mille pour la plus que centaine de spectateurs qui a répondu présente à notre Récital événement dont je n'avais pas encore imaginé l'ampleur que cela pourrait susciter...**

**M**algré cette période propice aux ballades bucoliques d'automne et une météo exceptionnelle, ceux qui ont fait le déplacement (même pour délaissier la chasse) en ont eu pour leur plaisir.

Que de compliments et d'éloges nourris pour ce qui sans prétention aucune restera un succès avéré et plus que mérité, au regard du travail fourni par les uns et les autres, qui des musiciens, qui des chanteurs et des organisateurs...

Le coup est donc parti vers 15h45, le premier magistrat en tête qui est resté attentif jusqu'au bout main à la pâte.. et à la patte...

Quel bonheur d'évoluer pour ces duos préparés, certes, mais qui ont laissé de la place à l'improvisation, les belles voix du groupe se sont exprimées, transcendées par ce plaisir d'offrir...

Il y a eu certainement quelques balles perdues mais personne n'a été blessé...

Notre final enlevé, collégial et Verdien a usé nos dernières cartouches avec une mention spéciale pour ce quatre mains inédit de mémoires véristes..

Nous avons été touché en plein cœur mais rassurez-vous nous allons bien!

Merci donc à vous public dont quelques-uns lisent également ma page musicale, vous nous avez donné envie de nous engager encore avec les autorités toutes aussi conquises par cette manifestation haute en couleurs et gage de confiance pour de futurs projets...

La poudre a donc parlé hier au Domaine des Réaux pour ce qui restera un merveilleux souvenir pour tous, l'équipe de LSDG et beaucoup d'autres. Et ce tableau de chasse sera immortalisé dans notre gazette Soisienne...si! Vous me l'avez promis Mr le Maire!

Nous avons rendu les armes après le très convivial goûter organisé par le CCAS et d'où je tire tous ces retours car l'échange et les retrouvailles font parties de cette belle sortie dominicale.

*Serge Cavana, un chasseur de l'âme musicale*



# Projet de ciné-club à Soisy

**P**rivés de cinéma au mois d'août pour des raisons techniques, nous avons décidé de lancer un ciné-club à partir du mois de Janvier. Le premier vendredi soir de chaque mois, à 20h30, nous diffuserons un film classique (sur grand écran) dans une des salles de la mairie.

Si le film n'est pas français, il sera diffusé en V.O sous-titré, afin de respecter l'œuvre d'origine. Une présentation du film sera faite au préalable pour restituer le contexte de sa sortie.

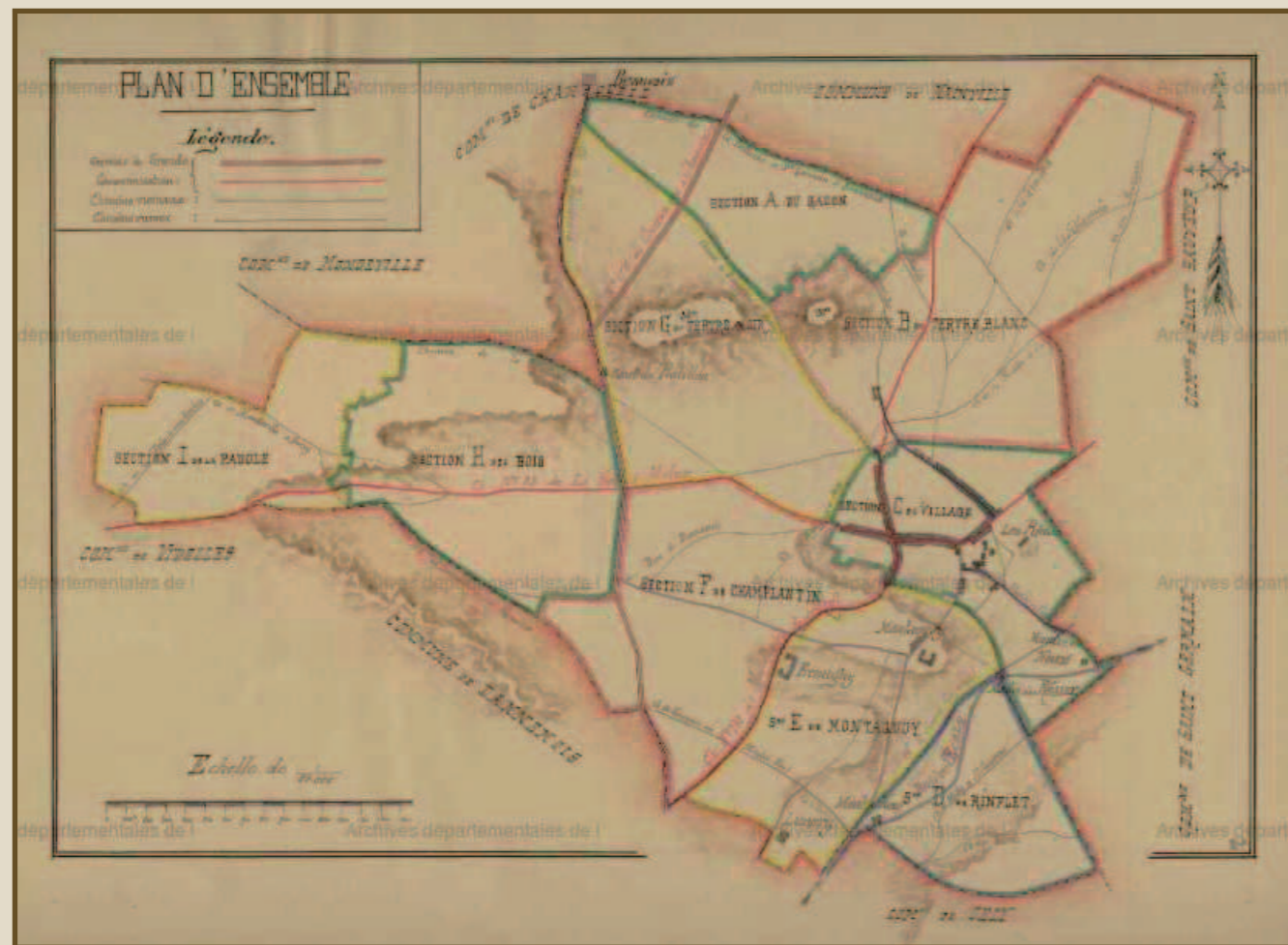
De plus amples informations ainsi que le programme seront affichés en Mairie d'ici là.

*Fredéric Petitjean*



# Éléments d'histoire de Soisy-sur-École

Soisy-sur-Ecole en 1900 : la monographie de M. Gingréau.



Il existe, aux archives de l'Essonne, un document remarquable qui constitue, en quelque sorte, « une photographie » de Soisy-sur-Ecole en 1900. En effet, à l'occasion de l'Exposition Universelle qui allait se tenir à Paris en 1900, le ministère de l'Instruction Publique demanda dès 1898 à tous les directeurs d'école de rédiger une monographie sur leur commune. Celle de Soisy fut réalisée par M. Victor Félicien Gingréau, qui était alors instituteur à Soisy depuis 1885, après avoir été en poste à Dannemois. Elle est datée du 20 Septembre 1899. Elle comporte une trentaine de pages, d'une très belle écriture. Il est intéressant d'en faire un résumé et d'en extraire les indications les plus significatives, notamment pour ceux des lecteurs du « Trait d'Union » qui

n'auraient pas la possibilité, ou le temps, de consulter le document original.

Au recensement de 1896, Soisy compte 582 habitants, dont 197 ménages répartis dans 183 maisons. Il y a 181 électeurs. En outre, une trentaine « d'étrangers » (sic) habitent alors provisoirement la commune, du fait des travaux d'adduction des eaux du Loing et du Lunain (affluent du Loing).

La population est restée très stable pendant le 19ème siècle. Cependant, il est indiqué que le choléra a fait 14 victimes en 1832 et que la fièvre typhoïde en a fait 15 en 1859.

Sur les 1152 hectares de Soisy, 798 sont alors des terres labourables, 190 des bois, 45 des

pâtures, 40 des « terres plantées » (vergers), 16 des vignes, le reste en divers...le tout réparti en 8124 parcelles (on se rend compte du morcellement...) partagées entre 813 propriétaires (dont un grand nombre, manifestement, n'habite pas Soisy), et réparties en 61 lieux-dits, aux noms tous différents. Certains noms nous sont encore familiers, comme Frémigny, Montaquooy ou les Murs de Baronval ; d'autres, souvent pittoresques, sont aujourd'hui moins connus: « La vente au comte d'Evreux », « les Goubillons », « La Fleur de Lys », « L'orme à Gautier », « La pièce d'Enfer », « Derrière la hiboudière », « Les rochers aux gamins », etc...

L'auteur décrit la rivière Ecole (34 km), mentionne les deux moulins en activité sur le territoire de Soisy (Moulin des Réaux et Moulin Neuf), et précise que le Moulin des Noues n'est qu'une simple maison bourgeoise.

Après avoir répertorié les diverses voies de communication: Chemins de Grande Communication, Chemins Vicinaux, Chemins Ruraux, Sentiers, il mentionne le projet de chemin de fer, regrettant qu'il ne soit pas encore réalisé. Un « omnibus » (hippomobile) relie deux fois par jour Soisy à la gare de Corbeil en passant par Nainville, Auvernaux et le Coudray-Monceaux.

Il donne ensuite en détail la liste de la flore et la faune que l'on trouve alors à Soisy.

Il nomme une quarantaine des plantes les plus communes, la plupart avec leurs noms coutumiers tels que « le bouillon blanc », « la bourse à pasteur », « la douce-amère », « la grande joubarde », « le fumeterre », « le pas d'âne », etc...les arbres les plus courants : chêne, châtaignier, mais aussi acacia, bouleau, charme, pin, sapin, frêne, hêtre, tilleul, noisetier, tremble, peuplier, aulne, saule, etc... Il indique ensuite la plupart des animaux de toutes sortes que l'on peut rencontrer, et souligne qu'étant donné les parties boisées de la commune il devrait y avoir beaucoup de gibier, mais que les trente chasseurs que compte alors Soisy, sans oublier les braconniers, le font disparaître de plus en plus.

Il détaille ensuite les produits de la terre. Les vergers sont surtout plantés de fruits à noyaux : pruniers, pêchers, cerisiers et guigniers (la guigne est une espèce de cerise dont on sait, depuis

des siècles, tirer une liqueur ). Il y a aussi des pommiers et des poiriers, « mais le poirier y pousse assez difficilement ».

Voici, ainsi qu'il les énumère, les principales productions agricoles de Soisy, à cette époque, pour l'ensemble de la commune, par ordre de valeur décroissante : la principale production est le blé qui, entre le grain et la paille, représente 230 000 fr ; suivent, d'assez loin, l'avoine, puis le seigle, les prairies artificielles (luzerne et sainfoin), les betteraves (fourragères et à sucre), les pommes de terres, et quelques autres cultures.

Le tout, blé compris, représente près de 400 000 fr, et est produit par 50 cultivateurs, dont beaucoup louent des terres. Nombre d'entre eux suivent les conseils du Directeur Départemental (de l'agriculture), et font analyser leurs terres pour déterminer les engrais à employer...

Si l'on considère que, en 2015, il n'y a plus que 5 entreprises agricoles qui travaillent sur le territoire de la commune, on réalise l'ampleur de la concentration de l'agriculture en un siècle.

Il y a aussi, on l'a vu, un peu de vigne ; son rendement apparemment très faible (10 hectolitres de vin par hectare), donne à penser qu'une partie du raisin cultivé est peut-être du raisin de table. Le prix de vente du vin produit, 30 fr / hl, (soit 30 centimes de franc par litre) montre qu'il s'agissait d'un vin de consommation assez courante.....

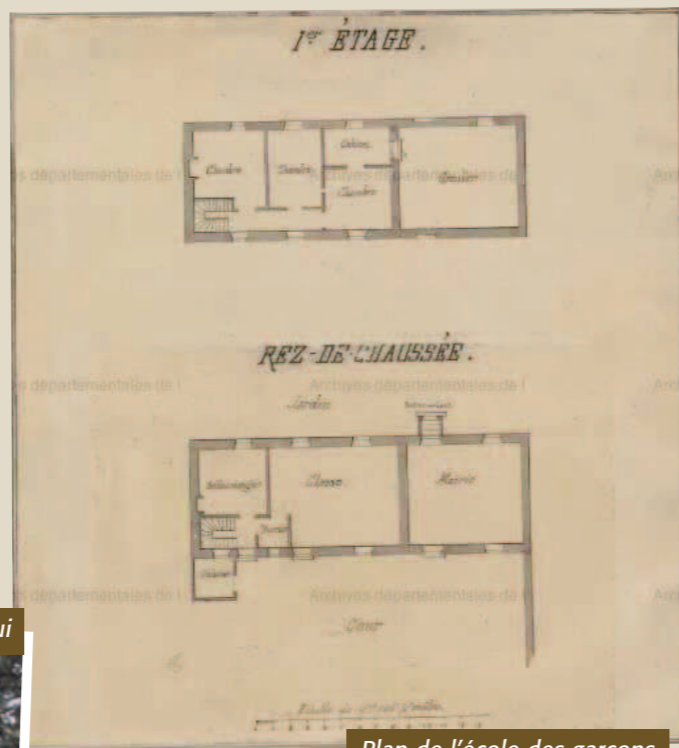
La valeur globale annuelle de la production de fruits est d'environ 10000 francs. La plupart sont vendus à des marchands en gros habitant Soisy ; cependant certains particuliers les vendent eux-mêmes sur les marchés des environs.

La production et la vente de légumes verts, surtout des asperges, rapporte 2000 à 3000 francs par an.

On n'élève alors pas de bétail « pour la viande » à Soisy ; cependant, en 1898, on dénombre 120 chevaux, 7 ânes, 100 vaches ou génisses, 500 moutons, des porcs, chèvres etc...La production annuelle de lait représente 16800 francs pour 1400 hectolitres (donc 12 centimes de franc par litre) ; celle de laine 1750 francs. Il y a des volailles diverses, et des ruches qui produisent miel et cire.



Ecole des filles en 1899



Plan de l'école des garçons



La médiathèque aujourd'hui

A côté de l'agriculture, il y a dans le village d'autres activités : on y trouve à cette époque deux entrepreneurs de maçonnerie, occupant 10 ouvriers, trois maréchaux-ferrants, deux mécaniciens, trois marchands de volailles, beurre, fromage, dont deux exercent un commerce en gros, faisant venir des produits du Loiret et même de la Nièvre, pour les réexpédier aux Halles à Paris. Il y a nombre de petits commerçants et artisans. « L'industrie » de Soisy consiste alors en plusieurs carrières de grès, qui fabriquent pavés, bordures, boutisses (pierres que l'on dispose transversalement dans les murs pour les consolider) ; le tout part vers Paris et sa banlieue.

M. Gingréau poursuit avec quelques éléments historiques ; il donne une liste de seigneurs ayant possédé les différents fiefs de Soisy (Réau, Montaquo, Limery, Frémigny ..) de 1588 à la Révolution, puis celle des Notaires et procureurs fiscaux de 1683 à la Révolution, celle des 28 curés qui se sont succédés de 1570 à 1899, et la liste des maires de 1794 à 1899.

Il résume l'histoire de la scolarisation des enfants à Soisy, que nous avons développée dans de précédents articles, donne la liste de 16 instituteurs qui, avec des statuts divers, ont enseigné à Soisy depuis 1675, et celle des institutrices, 10 depuis 1880 (ce nombre est étonnant : 10 institutrices se sont succédées en 20 ans !). Il indique qu'en 14 ans 70 élèves sont sortis de son école de garçons ; 40 d'entre eux ont obtenu le certificat d'études. Les deux classes uniques, garçons d'un côté, filles de l'autre, mélangent, bien sûr, tous les niveaux : pour 80 élèves environ, il y a un instituteur, une institutrice.

Il mentionne enfin que presque tous ses élèves possèdent un livret de Caisse d'Épargne, et que 13 d'entre eux sont inscrits à la « mutualité scolaire ». M. Gingréau sera conseiller municipal de 1908 à 1919. Pendant la Grande Guerre, en 1917, il assurera même pendant quelques mois, en l'absence d'adjoint, les fonctions du maire, celui-ci étant tombé gravement malade.

Grace à cet homme, qui a manifestement joué, pendant de nombreuses années, un rôle important dans le village, nous avons une précieuse et minutieuse description de Soisy sur Ecole en 1900.

( à suivre)

Claude Alard

*Nota : pour la valeur équivalente actuelle du franc de 1900, on peut se reporter au « nota » qui accompagnait les précédents articles.*

### Rencontre avec Guy Peduzzi



Mettre un citoyen de Soisy sur Ecole à l'honneur, ne peut être une question de relations ou de traditions, mais d'évidences.

Il en va ainsi de Guy Peduzzi.

Cet homme discret, peu bavard et toujours souriant cache derrière ses yeux rieurs et son sourire sincère une vie aussi incroyable que romanesque.

Sa modestie naturelle l'empêchera toujours de se raconter ou de se mettre en avant.

Ça n'est qu'au détour d'une conversation, qu'un détail ou qu'une anecdote vient enrichir la discussion d'une expérience qu'il vous raconte sans même en mesurer l'importance.

Avant d'être couvreur... Guy a été Trapéziste !

Homme du cirque, il a parcouru les routes chaotiques de la France dans les années soixante pour faire rêver les petits qui le voyait voler sur son trapèze et rattraper ses partenaires.

Je n'ose imaginer Mr. Peduzzi torse nu dans un pantalon blanc à Paillettes... Et

c'est pourtant la réalité. Guy a donc toujours pris de la hauteur...

Il a même été préparateur au gala de l'union, célèbre rendez-vous télévisuel annuel qui voyait les chanteurs, les acteurs et les présentateurs s'essayer aux joies du chapiteau.

Et puis les responsabilités familiales et l'envie de s'installer l'on amené à Soisy, où couvreur de son métier il a recouvert les maisons de la région de tout son talent d'artisan.

Ses mains larges et burinées sont capables de merveilles et de patience, Sa maison en est un témoignage permanent.

Ce coureur de fond confirmé est aussi un comédien, puisqu'il joue tous les ans au théâtre avec la troupe dont il fait partie.

Mais Guy n'a pas que du talent, c'est tout d'abord un exemple de générosité et d'énergie, qu'il met au service de la mairie comme de ses amis. En charge de la réfection du Lavoir depuis plusieurs mois, il sait aussi s'habiller de rouge pour fêter les plus petits de l'école, et souvent est le premier arrivé quand il s'agit de monter ou démonter les structures provisoires que la mairie ou les associations mettent en place.

La liste est longue et je n'en suis qu'au début pour décrire cet homme qui n'a plus rien d'ordinaire quand vous prenez le temps de l'écouter. Le résumer à ces quelques mots est déjà réducteur, Guy Peduzzi est un homme bien vivant qu'il faut rencontrer.

Le regarder sourire et raconter vous ramène à l'enfance, quand venait l'heure de l'histoire avant de se coucher. Il n'y a pas d'exagérations dans ces lignes mais sûrement des oublis.

C'est un honneur de le compter comme citoyen de notre village.

Ne nous contentons pas d'une simple médaille, mais témoignons lui notre amitié dès que nous le pouvons.

F.Petitjean

## Projet d'aménagement de l'entrée sud de Soisy



Depuis la butte de Fremigny, vous vous rappelez ? L'observatoire photo, la vue d'ensemble du village, silhouette bien dessinée du petit bourg typique du gâtinais, ça vous dit quelque chose ?

C'est vrai là-haut, c'est très beau, mais passé la butte et les virages, l'entrée de village manque un peu de cachet.

La commune a fait le projet de valoriser cette entrée du village avec quelques plantations, quelques arbres... quelques aménagements peut-être. Nous en sommes au début de la réflexion.

Pour nous aider, un chargé de mission paysage au PNR nous a proposé gracieusement son aide pour réfléchir à ce projet, avant d'engager des frais. Ce genre d'aménagement étant éligible en partie à une subvention du Parc Naturel, nous nous attacherons à soigner cette entrée de bourg à moindre frais.

Ce projet rentre tout à fait dans la ligne de conduite de valorisation du patrimoine que nous nous sommes fixée.

*S.Chappot pour la commission environnement*



## FLEURIR C'EST ACCUEILLIR



Les jardiniers bénévoles de Soisy apportent toute l'année un soin particulier à tous les massifs du Village.

*Monique, Jocelyne, Kay, Danièle et Roger*

**Vous souhaitent de joyeuses fêtes**

Cette année encore, notre équipe, toujours bénévole, s'est efforcée d'entretenir et de fleurir les parterres de la Commune, et malgré la forte sécheresse de cet été, Bégonias, Zinnias, Erésines, Mufliers, ont essayé de garder la tête haute, quelques pertes tout de même.

Nous avons apporté toute notre attention à la création d'une rocaille à l'entrée du village devant la caserne des Pompiers, huit très beaux conifères qui devaient avec le temps devenir magnifiques ; c'était un bon investissement sur le long terme ; mais un matin il n'en restait plus que trois ; décourageant !

Mais nous ne baissons pas les bras, il faut savoir que cette année ce sont 2460 plants que nous avons mis en terre et entretenus, soit près de 500 heures de travail entre Avril et Novembre.

Dernièrement vous avez pu apprécier les espaces végétalisés agrémentés de chrysanthèmes multicolores notamment autour du monument aux morts lors de la cérémonie du 11 Novembre.

Mais actuellement les massifs sont au repos pour l'Hiver, les plantations saisonnières sont en terre, Pensées, Myosotis, Pâquerettes vont attendre le Printemps avec impatience pour s'épanouir.

Déjà Noël arrive à grands pas, les sapins seront au rendez-vous près de l'église.

## Le covoiturage

Des déplacements citoyens sur le territoire

A l'heure du réchauffement climatique, de la pollution grandissante et de la cherté des énergies fossiles face à des budgets stagnants ou en baisse, chacun essaie de faire évoluer ses modes de déplacements.



Pourquoi ne pas se grouper avec son voisin ou des connaissances, qui de manière récurrente, empruntent les mêmes trajets que soi, pour rejoindre une gare par exemple ?

Le monde rural est mal desservi par les transports en commun ; aussi, avec un peu d'organisation, il est possible de mutualiser les déplacements sur de courtes ou moyennes distances.

Les départements de L'Essonne et de la Seine et Marne ont aidé à la création d'aires de covoiturage sur quelques villages pilotes : Cély-en-Bière, Chamarande, Janville-sur-Juine, Moigny-sur-Ecole, et Soisy-sur-Ecole.

A Soisy-sur-Ecole, le 28 août 2015, en présence de nombreuses personnalités et élus de notre village et des communes voisines, les

Soiséens sont venus assister à l'inauguration de l'aire de covoiturage.

Nous espérons avoir beaucoup d'inscrits cette année et être moteurs en matière de déplacements citoyens.

L'inscription est très simple sur le site du covoiturage ([www.covoiturage.essonne.fr](http://www.covoiturage.essonne.fr)) ou sur le site de la commune ([www.soisysurecole.fr](http://www.soisysurecole.fr)) en lien avec le site du département.

D'autres projets vers la « mobilité durable » sont à la réflexion comme « Rezo Pouce », à l'initiative du Parc Régional Naturel (système d'auto-stop organisé et sécurisé avec inscription sur un site, badges...).

Des points de recharge électrique sont à l'étude également afin de développer la mobilité électrique.

A suivre...

Bernard .M – Sylvie. C



# Restauration du Lavoir

**Le lavoir à Soisy faisait grise mine et attendait ses sauveurs.**

## à Soisy-sur-Ecole

Tout le petit patrimoine d'une commune mérite d'être restauré et remis en valeur. Il raconte l'histoire du village et de ses habitants. Vous trouverez toujours une personne qui connaissait par exemple, la petite fille de quelqu'une venant laver son linge au lavoir. Ce lieu fédérateur d'échanges de bons mots, de nouvelles, parfois peut-être de disputes avait le mérite de rassembler.

A un moment où les maîtres mots sont unité, rassemblement, solidarité, il y a des gens qui ne font pas grand bruit mais qui mettent en pratique ces belles paroles.

Si vous avez l'occasion de vous promener en bordure de notre petite rivière, si vous entendez taper, clouer, scier, vous pouvez être sûrs que Guy n'est pas loin. Guy a entrepris, avec d'autres, la restauration du lavoir, dans le cadre de l'association « Soisy Patrimoine ». Il met au service de toute la commune, son savoir-faire d'artisan avec la passion tranquille qui l'anime.

**Une souscription publique, soutenue par la Fondation du Patrimoine, a été lancée pour aider l'association à la restauration de l'édifice. Toutes les informations sont sur le site de la commune ([www.soisysurecole.fr](http://www.soisysurecole.fr)) pour participer à l'aventure. La mairie peut également vous remettre des bulletins de souscription.**

Ce bâtiment redeviendra, grâce à vous, un lieu d'échanges, de convivialité et de partage.



**PARTICULIERS, ENTREPRISES, COMMERÇANTS, ARTISANS... chacun peut apporter sa participation et devenir acteur de cette sauvegarde, tout en bénéficiant d'une réduction d'impôt. APPORTEZ VOTRE SOUTIEN POUR SAUVER CE PATRIMOINE HISTORIQUE !**

### CONTACTS

**Commune de Soisy-sur-Ecole**  
Philippe Berthon  
Maire  
Place de la Mairie  
91 840 Soisy-sur-Ecole  
Tél : 01 64 98 00 01  
Mail : [mairie@soisysurecole.fr](mailto:mairie@soisysurecole.fr)

**FONDATION DU PATRIMOINE ÎLE-DE-FRANCE**  
8, passage du Moulinet  
75 013 Paris  
Tél : 01 40 79 93 50  
Mail : [idf@fondation-patrimoine.org](mailto:idf@fondation-patrimoine.org)



**MERCI DE VOTRE SOUTIEN**

**Le Verger des Challoys**

*Le Verger à votre service*  
Sur le marché de Corbell-Essonnes le mardi, vendredi et dimanche  
Sur le marché de Milly-la-Forêt le jeudi après midi  
Au verger  
Tous les jours sauf mardi

**Cueillette en libre-service de pommes de fin août à fin octobre**

Renseignez-vous au magasin

*Nous produisons au Verger des Fruits et Légumes issus de la culture raisonnée.*

Jacqueline LEGRAND Producteur

Chemin pavé de Milly-la-Forêt  
BEAUVAIS - RD 948  
91750 - CHAMPCUEIL

Tél. : 01 64 98 01 96  
Fax : 01 64 98 50 82

L'hiver de 10 h à 12h et de 15h à 18h30  
l'été de 10h à 12h00 et de 16h à 19h



**TAXI de Soisy-sur-École**  
Bruno RAVAUD  
**06 81 26 60 26**

**Pour un meilleur service pensez à réserver**

**Tous transports - Toutes destinations - Conventionné SS**  
482 611 183 RM 910 / Agréé SS : 91 2 55525 7  
**RAVAUDBRN@wanadoo.fr**

**CHAUFFAGE DISTRIBUTION SANITAIRE BRICOLAGE**

Dépositaire :  
A.C.V.  
AIR-LIQUIDE  
DEVILLE  
INVICTA  
MCZ  
WAGNER  
ELM LEBLANC  
ARISTON  
ZAEGEL-HELD

mail : [csblom@club-internet.fr](mailto:csblom@club-internet.fr) site : [www.chauffage-sanitaire-bricolage.com](http://www.chauffage-sanitaire-bricolage.com)

Tél. : 01 64 98 98 88 - Fax : 01 64 98 78 18  
Z. I. Le Chenêt - 91490 MILLY-LA-FORÊT

**ALPHABAIE MIROITERIE**

VERANDA MENUISERIE ALUMINIUM ET PVC  
MIROITERIE VITRERIE REMPLACEMENT DE CASSE  
AGENCEMENT DE MAGASINS VOILETS ROULANTS  
TENDUS MÉTALLIQUES STORES DÉCORATIF

**JEAN-PIERRE CHEVIN**

ALPHABAIE chemin de la Garbère 91840 Soisy-sur-École Tél : 01 64 98 41 51 Fax : 01 64 98 09 61 [alphabae@wanadoo.fr](mailto:alphabae@wanadoo.fr)  
SIREN au capital de 7025 € APE 4514 Siret 442 999 660 00016

**juliaR**  
Artisan créateur

Coiffeur-Visagiste  
46, Grande Rue,  
91840 Soisy sur Ecole  
06 35 96 19 55

**BARTHEL**

ETUDE - CONSEIL  
RÉALISATION - ENTRETIEN

Entreprise **TOUT VOTRE JARDIN**

37, Grande Rue - 91840 Soisy-sur-Ecole  
**Tél. 01 64 98 40 82**  
**Portable : 06 60 27 84 54**



# Travaux Publics de Soisy

Pour vos travaux de collectivités et particuliers de :

Terrassements, Voiries, Assainissement.

Location de matériel

35, rue de La Ferté Alais - 91840 Soisy-sur-Ecole

Tél. 01 64 98 03 83

e-mail : tpsoisy@wanadoo.fr

## Verrerie d'Art de Soisy-sur-Ecole



Boules  
d'escalier  
Mangeoires  
pour les  
oiseaux  
Bijoux irisés  
chaînes argent  
Et nombreuses  
créations dans  
nos collections

Visite libre

Le Moulin des Noues - BP2  
91840 Soisy-sur-Ecole  
Tél. 01 64 98 00 03

Nouveau site  
internet :

[www.verrerie-soisy.fr](http://www.verrerie-soisy.fr)

Directeur de publication : Philippe Berthon

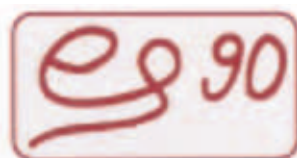
Comité de rédaction : C. Alard, P. Berthon, M. Brière, M. Changenet, S. Chappot, K. Laurent, B. Marmier, C. Painçon, F. Petitjean, avec l'aimable participation de L. Rouy, B. Schmidt (CC2V), D. Caillette, S. Cavana (LSDG), et de l'association « La caravane du partage ».

Crédit Photo : P. Berthon, S. Chappot, B. Marmier, F. Petitjean, avec l'aimable participation de L. Rouy, K. Wriggelsworth, Marie-lys Hagenmüller (ARELYS PHOTOS), d'Arnaud Février pour l'AMF, l'association « les Solistes du Gâtinais », l'association « La Caravane du Partage », les archives départementales 91 et ALINEA.

Mise en page et impression : ALINEA 01 60 89 51 90

Tirage : 900 exemplaires - Imprimé sur du papier issu de forêts durablement gérées

© Reproduction interdite sauf autorisation



74, Grande Rue  
91490 ONCY-SUR-ÉCOLE

Z.I., Le Chêne  
91490 MILLY-LA-FORÊT

## Essonne Service 90

CHAUFFAGE  
PLOMBERIE  
DÉPANNAGE GAZ-MAZOUT  
ÉLECTRICITÉ  
S.A.V. - ELM L-ACV- ZH

Tél. 01 64 98 82 05

Tél. 01 64 98 98 88

Fax 01 64 98 78 18

E-mail : [culture@elc-essonne.fr](mailto:culture@elc-essonne.fr)



# INTERMARCHÉ

Les Mousquetaires

Lundi

14 h 30 - 19 h 30

OUVERTURE  
SANS INTERRUPTION

Mardi au samedi  
8 h 30 - 19 h 30

Dimanche

9 h - 12 h 30

ONCY-SUR-ÉCOLE  
MILLY-LA-FORÊT

TOUS UNIS CONTRE  
LA VIE CHÈRE

## NOUVEAUX SERVICES

VIDÉO  
CLUB



DISTRI-  
BUTEUR  
DE  
BILLETS

LIVRAISONS\*  
LOCATIONS\*



Grande Rue - Direction Malesherbes

Tél. 01 64 98 73 32  
ouvert le dimanche matin

